

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2013

Présents : Daniel DURAND – Pascale BOULMÉ – Catherine GUESDON – Norbert WAGNER – Alain PACILLY - Gérard PUAULT- Claude LEMEE - Gérard DAGUE - Odile BONNIN - Didier ANDRY - Béatrice PELUAU-PETITSIGNE – Philippe ALLARD – Georges COLLAT

Excusée : Christèle BOUVIER

Secrétaire de séance : Pascale BOULMÉ

Adoption à l'unanimité du conseil municipal du 22 février 2013.

Ajout à l'ordre du jour :

- ✓ Vente du terrain à Mr et Me Javelle
- ✓ Devis transport école
- ✓ Carrelage mairie

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente l'arrêté du compte administratif de l'année 2012, à savoir :

Fonctionnement :	Excédent 2011	263 368.14		
	Dépenses	607 201.45		
	Recettes	710 535.62	Excédent	366 972.31
Investissement :	Déficit 2011	59 523.96		
	Dépenses	241 338.87		
	Recettes	186 331.77	Déficit	7 843.90
Reste à réaliser recettes	37 881.00			
Reste à réaliser dépenses	218 242.59			
Résultat cumulé : excédent	178 766.82			

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée.

Monsieur Philippe Allard soumet le compte administratif 2012 au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2012

Monsieur le Maire présente l'arrêté du compte administratif assainissement de l'année 2012, à savoir :

Exploitation :	Excédent 2011	1 507.36		
	Dépenses	40 078.87		
	Recettes	70 549.83	Excédent	31 978.32
Investissement :	Déficit 2011	32 479.37		
	Dépenses	56 131.87		
	Recettes	56 442.75	Déficit	32 168.49
Reste à réaliser recettes	2 064.00			
Reste à réaliser dépenses	800.00			
Résultat cumulé : excédent	1 073.83			

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée.

Monsieur Philippe Allard soumet le compte administratif assainissement 2012 au vote.

Le compte administratif assainissement est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION

Commune

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2012.

Après avoir constaté que les écritures du compte de gestion présenté par le comptable sont conformes aux écritures de la comptabilité communale.

Déclare que le compte de gestion 2012 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Assainissement

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2012.

Après avoir constaté que les écritures du compte de gestion présenté par le comptable sont conformes aux écritures de la comptabilité communale.

Déclare que le compte de gestion 2012 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

Chapitre 022 : 11 500 € (diminution de 11 500 €)

Chapitre 014 : 11 500 € (augmentation de 11 500 €)

Il s'agit d'un prélèvement pour un reversement de fiscalité.

Adoption à l'unanimité

EMPRUNT TRAVAUX MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes faites auprès de trois banques pour la demande de financement des travaux d'agrandissement de la Mairie pour un montant de 140 000€ suite à la sous estimation des travaux par le maître d'œuvre.

Seule deux banques ont répondu, à savoir le crédit agricole et la caisse d'épargne aux conditions suivantes :

<i>Banque</i>	<i>Durée prêt</i>	<i>Taux</i>	<i>Échéance</i>	<i>Montant au trimestre</i>	<i>Montant annuel</i>
CREDIT AGRICOLE	15 ans	3,80%	trimestrielle	3 057 €	12 228 €
CAISSE EPARGNE	20 ans	4,08%	trimestrielle	2 568 €	10 272 €

Monsieur le Maire propose l'offre de la caisse d'épargne avec un remboursement sur 20 ans.

Adoption à l'unanimité

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réforme des rythmes scolaires par le passage de 4 jours de classe à 4.5 jours par semaine soit 24 heures de classe avec les enseignants sur 27 heures de présence des élèves à l'école.

Le temps de classe journalier ne devra pas être supérieur à 5h30, et il y aura un temps de pause méridienne obligatoire de 1h30.

La garderie sera ouverte le mercredi matin, mais la cantine ne sera pas assurée ce jour là.

Des activités péri-éducatives doivent être mise en place par les communes dès le mois de

septembre 2013, une aide de l'Etat est versée pour compenser en partie les dépenses qui seront engagées.

Monsieur le Maire suggère trois animations :

- Animation musicale
- Théâtre
- Initiation à la boule de Fort (assurée par les adhérents du club à titre gratuit)

Le montant prévisionnel de ces activités s'élève à 5 500 € pour l'année scolaire et la subvention de l'Etat s'élèverait à 3 300 €.

Des coûts supplémentaires de personnel sont à prévoir suite à l'augmentation du temps d'ouverture de la garderie et de l'obligation de mettre une personne à la surveillance du temps de pause ou en accompagnement dans les différentes activités.

Monsieur le Maire soumet au vote l'application de la réforme dès le mois de septembre 2013.

1 abstention, 12 pour.

PROMUS PROMOUVABLES

Monsieur le Maire informe de la proposition du centre de gestion concernant les taux de promotion des employés pouvant bénéficier d'un avancement de grade également appelé ratio « promus-promouvables ».

Sont dits « promouvables » les agents qui remplissent les conditions d'accès au grade supérieur prévues par les statuts particuliers (ancienneté, examen professionnel).

Pour un effectif compris entre 5 et 9 employés, les taux s'établissent comme suit :

- 45% avec examen pour les catégories A et B
- 36% sans examen professionnel pour les catégories C
- 30% avec examen professionnel pour les catégories C

Adoption à l'unanimité

CCPAR (composition conseil communautaire)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas changer la composition du Conseil Communautaire soit :

- 4 délégués pour la commune d'Azay le Rideau
- 2 délégués pour toutes les autres communes

Adoption à l'unanimité

VENTE DE PEUPLIERS

Monsieur Philippe Allard informe le Conseil Municipal de la vente de peupliers de plusieurs parcelles à la société SAJEB(79) pour un montant estimé à 22 000 € HT.

Adoption à l'unanimité.

Ces parcelles seront replantées par d'autres arbres, et Monsieur Philippe Allard informe de la proposition du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) dans le cadre de son opération de plantation d'arbres dans le chinonais qui propose des amandiers, cognassiers, cormiers, noyer, tilleul et chêne pour le maintien d'un patrimoine paysager et culturel en Chinonais. Un courrier de demande va être fait.

DEVIS CARRELAGE MAIRIE

Monsieur Norbert Wagner informe de la demande de devis concernant le lot n°8 de l'appel d'offre des travaux de la mairie pour la pose et la fourniture du carrelage, trois entreprises ont répondu, à sa voir :

- Entreprise Magalèche : 6 652.56 € HT
- Sarl PROUST : 4 848.75 € HT mais n'est pas prévu le carrelage et la chape
- SARL LE FIEF : 6 079.00 € HT

Monsieur Norbert Wagner propose la SARL LE FIEF.

Adoption à l'unanimité

DEVIS TRANSPORT SCOLAIRE

Madame Catherine Guesdon informe de la demande de financement du transport pour la sortie scolaire prévue le 13 mai 2013 pour le cycle 1.

Visite des bisons à Autrèche et visite des poneys à Ballan-Miré, coût du transport 456 € TTC de 8h30 à 17h30.

Adoption à l'unanimité

PRIX DE VENTE DU TERRAIN A MR JAVELLE

Monsieur le Maire informe que lors de la délibération du 28 septembre 2012, il avait été décidé de la vente de la parcelle d'une surface de 1ha 55a 93 ca du terrain du stade à Mr et Me Javelle au prix de 2 500€/ha. La SCI Maroli (Mr et Mme Javelle) ayant proposé et arrondi le prix à 4 000€ , Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce montant. Les frais de bornage restent pour partie à la charge de la commune étant donné la plus-value apportée par le projet.

Adoption à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- Dans le cadre de la préparation du budget assainissement, il faudra prévoir une augmentation du prix du m3 d'eau de 5 centimes (de 2.35€ à 2.40€) le tarif n'ayant pas changé depuis 2 ans.
- Informe du refus de subvention de l'Agence de l'Eau (15% du projet) au Syndicat Assainissement Vallères Lignièrès (porteur du projet commun) suite à la non-conformité du projet puisqu'il y a trop de distance de raccordement entre les maisons. Un courrier de contestation a été établi. En effet, ce projet de raccordement à la station de Lignièrès est le projet le moins onéreux par rapport à celui d'agrandir la station existante.
- Le Centre de Loisirs prévu par la communauté de communes sera établi à Rivarennes durant le mois de juillet 2013
- Le tribunal administratif a mandaté un expert pour les malfaçons de la salle des séminaires
- La date de la commission des finances est fixée au vendredi 5 avril à 18h

Monsieur Norbert Wagner informe de l'avancement des travaux de la Mairie : la chape est coulée

Monsieur Gérard Dague demande :

- où en est le projet du camping, Monsieur le Maire répond que les autorisations sont en cours.
- Monsieur Degouy a-t-il répondu au courrier recommandé : NON
- Où en est le projet d'épicerie coopérative qui pourrait être installée dans les granges ? Il n'y a pas de démarches particulières effectuées à ce jour et l'acte notarié pour le transfert de propriété des granges entre la communauté de communes et la commune de Bréhémont n'est toujours pas établi.

Monsieur Didier Andry fait remarquer :

- de l'état de détérioration de la rue Ridet
- demande où en est le planning d'occupation de la salle des séminaires sur le site de Bréhémont, Monsieur Meurgey a-t-il été contacté ? Le secrétariat de mairie devra le mettre en œuvre.
- propose d'indiquer dans tous les panneaux d'affichage les horaires d'ouverture de la Mairie
- informe de la dégradation du grillage du dépôt de la rue Moreau

Madame Bonnin demande que le chemin du Recoin soit repierré.

La séance est levée à 23h20

La date du prochain conseil est fixé au lundi 15 avril 2013 à 20h30.